# CADRE21

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Description:
L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions.  La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:
Badge attribué à : Jessika Lebire
https://www.cadre21.org/membres/lebirej-cssvt-gouv-qc-ca

Date d'obtention : 2020-11-24 18:30:57

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?
Lorsqu'un élève de l'école nous rapporte un événement de sextage, on déclenche le protocole SEXTO:
1- On commence par remplir la grille avec l'élève qui dénonce l'événement.
2- Nous rencontrons ensuite l'élève qui apparaît sur les photos/vidéos (la "victime") pour remplir la grille également.
3- S'il y a d'autres témoins, nous les rencontrons également pour remplir la grille afin de récolter le plus d'informations possibles sur l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.
4- ---> Si nous jugeons, d'après les informations obtenues, que ce n'est pas un acte malveillant, nous rencontrons l'instigateur pour remplir la grille avec lui également. Nous confisquons son cellulaire et nous communiquons avec le service de police qui procédera à une rencontre de sensibilisation Sexto.
---> Si nous jugeons que ça semble être un acte malveillant, nous rencontrons l'instigateur SANS REMPLIR LA GRILLE. Nous lui confisquons son cellulaire et nous communiquons avec le service de police qui prendra en charge la suite des interventions.
Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?
Dès que la "victime" ou l'instigateur refuse de coopérer, nous communiquons directement avec le service de police pour qu'il prenne en charge la suite de l'intervention.

Si, d'après les informations obtenues, ce n'est pas une situation de pornographie juvénile au sens de la loi, nous ne communiquons pas avec le service de police. Nous gérons la situation selon la politique de l'établissement en s'assurant du bien-être des élèves impliqués.

Même s'il y a une personne extérieure à l'école qui est impliquée dans la situation de sextage (mais que c'est un élève de notre école qui dénonce la situation), nous appliquons tout le même le protocole Sexto.

Si c'est un parent qui vient à l'école pour dénoncer une situation de sextage chez son enfant, nous le référons au service de police, car nous n'avons aucune indication que cela nuit à son enfant ou à un autre élève de l'école. Par contre, si l'enfant lui-même souhaite nous dénoncer l'événement, nous enclenchons le protocole Sexto.

Nous ne regardons jamais les photos/vidéos impliqués dans la situation de sextage. Les informations recueillies dans la grille quant à la nature seront suffisantes.

Nous ne sommes pas mandataires du service de police.
Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?
Je me sens à l'aise avec toutes les étapes.

Cependant, pour répondre à la question, je dirais que l'étape la plus délicate pourrait être la confiscation du cellulaire, car les ados sont souvent très "attachés" à leur cellulaire et il y a un risque qu'ils refusent de le remettre. À ce moment, je contacterais le service de police immédiatement en gardant l'élève avec moi dans le bureau (si possible!) le temps qu'il soit rencontré par les policiers (afin d'éviter qu'il transmette la photo à d'autres personnes entre temps ou qu'il détruise les preuves).